Fiche de données de sécurité

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE
Date / mise à jour le: 06.12.2007 Version: 3.0
Produit: **ACARIFAS®**

335 00 I
(30132036/SDS_CPA_FR/FR)
date d'impression 21.03.2011

1. Identification de la substance/préparation et de la société

ACARIFAS®

Utilisation: produit phytosanitaire, insecticide

Société:
BASF Agro SAS
21, chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY cedex
FRANCE
Téléphone: +33 1 4964-5732
Téléfax numéro: +33 1 4964-5380
adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

Renseignements en cas d'urgence:
Tél.: 01 40 05 48 48 Centre Anti-Poisons de Paris
Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)
International emergency number (Numéro d'urgence international):
Téléphone: +49 180 2273-112

2. Identification des dangers

Nocif en cas d'ingestion.
Irritant pour la peau.
Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
Risque de lésions oculaires graves.
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

3. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, insecticide, concentré émulsionnable (EC)

Composants dangereux

Tébufenpyrad
Teneur (W/W): 10,6 %
Numéro CAS: 119168-77-3
Symbole(s) de danger: Xn, N
Phrase(s)-R: 20/22, 43, 50/53

Bifenthrine
Teneur (W/W): 4,3 %
Numéro CAS: 82657-04-3
Symbole(s) de danger: T, N
Phrase(s)-R: 25, 50/53

dodecyl benzène sulfonate de calcium dans isobutanol
Teneur (W/W): 4,8 %
Symbole(s) de danger: Xi
Phrase(s)-R: 10, 38, 41, 67

Solvant naphta
Teneur (W/W): 74,4 %
Numéro CAS: 64742-94-5
Numéro-CE: 265-198-5
Symbole(s) de danger: Xn, N
Phrase(s)-R: 40, 65, 66, 67, 51/53

Si des composants dangereux sont cités, les textes correspondant aux symboles de danger et aux phrases de risque sont indiqués dans le chapitre 16.

4. Premiers secours

Indications générales:
Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Retirer les vêtements souillés. En cas de malaises : Consulter un médecin. Présenter l'emballage, l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité au médecin.

Après inhalation:
Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:
Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:
Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical.

Indications pour le médecin:
Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction recommandés:
eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse

Risques particuliers:
monoxyde de carbone, Chlorure d'hydrogène, fluorure d'hydrogène, oxydes d'azote, oxydes de soufre
Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Equipement particulier de protection:
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures individuelles de prévention:
Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Mesures de protection de l'environnement:
Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Procédés de nettoyage/ramassage:
Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).
Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.
Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Eliminer conformément aux dispositions locales par combustion ou mise en décharge spéciale.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés.

Stockage

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.
Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'humidité. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures inférieures à : -5 °C

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:
Protection respiratoire en cas de dégagement de gaz/de vapeurs. Filtre à gaz pour gaz/vapeurs de composés organiques (point d'ébullition >65 °C, p.ex. EN 14387 type A).

Protection des mains:
Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0 ,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:
Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Vêtements de protection:
vêtement de protection léger en tissu épais

Mesures générales de protection et d'hygiène:
Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique:	liquide
Couleur:	jaune paille
Odeur:	aromatique(s)

Point d'éclair: 59 °C (ASTM D56)
Température d'auto-inflammation: 447 °C

Densité: 0,94 g/cm3
(20 °C)
Densité apparente:
ne s'applique pas

Solubilité dans l'eau: émulsifiable

Viscosité, cinématique: 2,97 mm2/s

10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Réactions dangereuses:
Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions.

Produits de décomposition dangereux:
Aucun produit de décomposition dangereux connu.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50 rat (par voie orale): 594 mg/kg

DL50 rat (par voie cutanée): > 4.000 mg/kg

Données relatives à : Tébufenpyrad
CL50 rat (par inhalation): 2,66 mg/l 4 h

Données relatives à : Bifenthrine
CL50 rat (par inhalation):
Pas de données disponibles concernant la toxicité aiguë

Irritation

Irritation primaire cutanée lapin: Irritant.

Irritations primaires des muqueuses lapin: Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation

essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: sensibilisant

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

12. Informations écologiques

Ecotoxicité

Données relatives à : Tébufenpyrad
Toxicité vis-à-vis des poissons:
CL50 (96 h) 0,30 mg/l, Brachydanio rerio

Données relatives à : Bifenthrine
Toxicité vis-à-vis des poissons:
CL50 (96 h) 0,00015 mg/l, Oncorhynchus mykiss

CL50 (96 h) 0,00035 mg/l, Lepomis macrochirus

Données relatives à : Tébufenpyrad
Invertébrés aquatiques:
CE50 (48 h) 0,13 mg/l, Daphnia magna

Données relatives à : Bifenthrine
Invertébrés aquatiques:
CL50 (48 h) 0,00016 mg/l, Daphnia magna

Données relatives à : Tébufenpyrad
Plantes aquatique(s):
CE50 (72 h) 0,54 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

Persistance et dégradabilité

Données relatives à : Tébufenpyrad
Données sur l'élimination:
Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:
Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

13. Considérations relatives à l'élimination

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:
Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Classe de danger:	3
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 1993
Étiquette de danger:	3
Dénomination technique d'expédition:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (contient HYDROCARBURES AROMATIQUES)

RID

Classe de danger:	3
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 1993
Étiquette de danger:	3
Dénomination technique d'expédition:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (contient HYDROCARBURES AROMATIQUES)

Transport fluvial intérieur

ADNR

Classe de danger:	3
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 1993
Étiquette de danger:	3
Dénomination technique d'expédition:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (contient HYDROCARBURES AROMATIQUES)

Transport maritime

IMDG

Classe de danger:	3
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 1993
Étiquette de danger:	3
Polluant marin:	OUI

Dénomination technique d'expédition:
LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (contient HYDROCARBURES AROMATIQUES)

Sea transport

IMDG

Hazard class:	3
Packing group:	III
ID number:	UN 1993
Hazard label:	3
Marine pollutant:	YES

Proper shipping name:
FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (contains AROMATIC HYDROCARBONS)

Transport aérien

Air transport

IATA/ICAO		IATA/ICAO	
Classe de danger:	3	Hazard class:	3
Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
N° d'identification:	UN 1993	ID number:	UN 1993
Étiquette de danger:	3	Hazard label:	3
Dénomination technique d'expédition: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (contient HYDROCARBURES AROMATIQUES)		Proper shipping name: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (contains AROMATIC HYDROCARBONS)	

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union européenne (Étiquetage) / Prescriptions nationales

Directives UE:

Symbole(s) de danger

Xn	Nocif.
N	Dangereux pour l'environnement.

Phrase(s)-R

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R38	Irritant pour la peau.
R40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R67	L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2	Conserver hors de portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
S62	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Classification établie par le Comité d'Homologation des produits antiparasitaires à usage agricole (France):

Symbole(s) de danger

Xn	Nocif.

Phrase(s)-R

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R38	Irritant pour la peau.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2	Conserver hors de portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S24	Éviter le contact avec la peau.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]
SPe 3	Pour protéger [les organismes aquatiques/les plantes non cibles/les arthropodes non cibles/les insectes], respecter une zone non traitée de (distance à préciser) par rapport à [la zone non cultivée adjacente/aux points d'eau].

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: Tébufenpyrad, Bifenthrine, SOLVANT NAPHTA

AQUA Dangereux pour les organismes aquatiques.

Autres prescriptions

Stockage - Rubrique(s) des ICPE (France): 1172, 1432, 1155

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 (France): 84

L'utilisateur de ce produit phytosanitaire doit être avisé de la façon suivante: 'Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.' (Directive 1999/45/CE, Article 10, N°. 1.2)

Zone de non traitement (SPe3) : 5 mètres
Délai de rentrée dans la culture de 48 heures après traitement pour les travailleurs

16. Autres informations

Texte intégral des symboles de danger et des phrases-R, si des substances dangereuses sont citées au chapitre 3 sous 'Composants dangereux'.

Xn	Nocif.
N	Dangereux pour l'environnement.
T	Toxique
Xi	Irritant.
20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
25	Toxique en cas d'ingestion.
10	Inflammable.
38	Irritant pour la peau.
41	Risque de lésions oculaires graves.
67	L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.